

## LE DISPOSITIF CEP LES BONNES RAISONS D'Y ADHÉRER

**LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) AU PROFIT DES COMMUNES LES PLUS PETITES RÉPOND À L'URGENCE DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS ET AU DEVOIR D'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS, EN LIEN AVEC LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.**



### COÛT MOYEN DU CEP : 1,02 €/HABITANT\*

- L'ADEME contribue actuellement au financement de :
- 62 % des postes de conseillers.
  - Les Régions financent ce service en moyenne 1 structure sur 2, avec un apport moyen correspondant à 20 % de son coût.
  - Le coût moyen du service CEP par habitant est de 1,02 €, avec un minimum de 0,13 € et un maximum de 5 €.
  - 1,6 à 3,6 kWh économisés par euro public investi, soit un coût du kWh économisé compris entre 28 et 62 centimes d'euro par kWh économisé.
  - Près de 60 % des communes se déclarent prêtes à augmenter leur contribution pour maintenir le service CEP.

### LA PREUVE PAR 4

**1** Vous réduisez votre consommation énergétique et les charges de la commune : la facture énergétique d'une commune représentée, hors masse salariale, en moyenne **10 % de son budget de fonctionnement !**

**2** Vous identifiez les priorités d'investissement lors des travaux de rénovation, repérez le potentiel en énergies renouvelables, répondez aux enjeux environnementaux en estimant les émissions de CO<sub>2</sub> et anticipez la réglementation : au final, vous **optimisez les consommations énergétiques de votre patrimoine**, en ayant mutualisé les compétences d'un technicien spécialisé.

**3** Vous mutualisez vos expériences avec d'autres communes : chaque CEP est intégré à un réseau local, gage de **professionnalisme et d'échanges d'expériences**.

**4** Vous faites preuve d'exemplarité et, avec l'assistance du CEP, pouvez d'autant mieux mobiliser vos administrés et susciter une **adhésion citoyenne forte**.

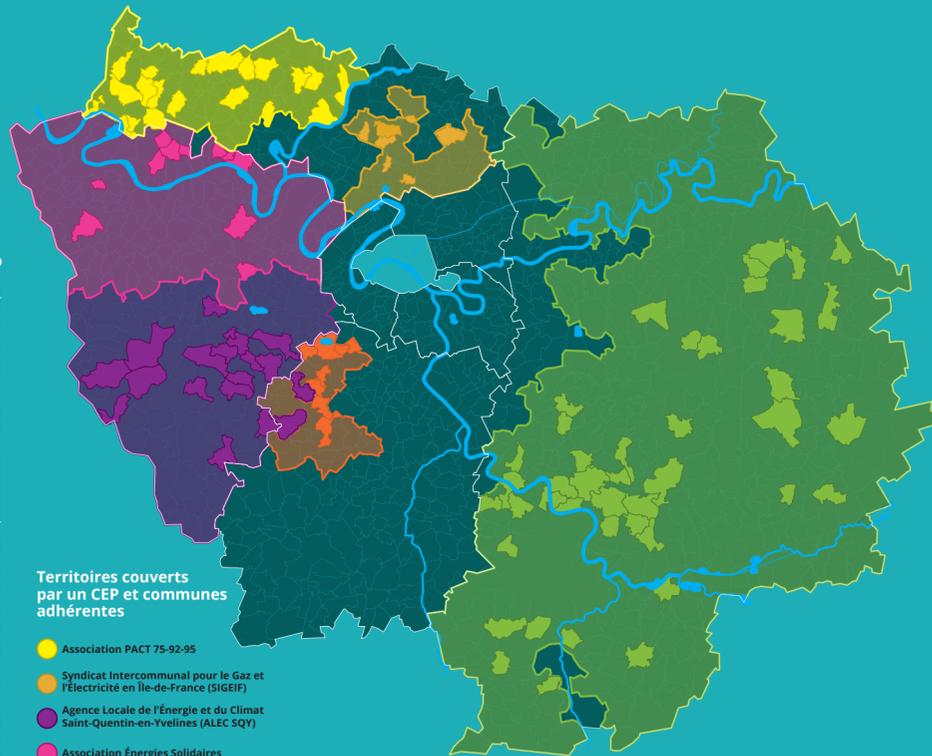
### PRÈS DE 3 000 COMMUNES ADHÉRENTES\*

- 2 784 communes sont adhérentes au dispositif CEP.
- Les principales raisons de l'adhésion sont la qualité du service, la disponibilité et les talents pédagogiques du conseiller.
- Sur le territoire d'une structure qui propose le CEP, le taux d'adhésion moyen des communes est de 23 %, avec un minimum de 2 % et un maximum de 100 %.
- La taille moyenne d'une commune adhérente est de 2 331 habitants.
- 5,84 millions d'habitants sont couverts par le service CEP.
- 95 % des communes se déclarent satisfaites du dispositif CEP.



\* Évaluation nationale du dispositif, réalisée en février 2014 pour le compte de l'ADEME, sur la base d'un réseau national de 190 conseillers.

## Le dispositif « Conseil en Énergie Partagé » en Île-de-France



### Territoires couverts par un CEP et communes adhérentes

- Association PACT 75-92-95
- Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF)
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY)
- Association Énergies Solidaires
- Agence Territoriale de l'Énergie du Plateau de Saclay (ATEPS)
- Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Consultez la carte sur :  
[www.ademe.fr/ile-de-france](http://www.ademe.fr/ile-de-france)  
rubrique énergie



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
DIRECTION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

En partenariat avec :



**ADEME**  
Direction régionale Île-de-France  
6/8 rue Jean Jaurès | 92807 Puteaux cedex  
Tél : 01 49 01 45 47 | Fax : 01 49 00 06 84  
Courriel : [energie.idf@ademe.fr](mailto:energie.idf@ademe.fr)

[www.ademe.fr/ile-de-france](http://www.ademe.fr/ile-de-france)

## LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



**UNE SOLUTION POUR GÉRER EFFICACEMENT L'ÉNERGIE DE VOTRE COLLECTIVITÉ**



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
DIRECTION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

Collectivités  
**DISPOSITIF  
« CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ »  
EN ÎLE-DE-FRANCE**



## LE DISPOSITIF CEP EN ÎLE-DE-FRANCE



**POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS LES PLUS PETITES À SE DOTER D'UNE COMPÉTENCE LOCALE « ÉNERGIE », L'ADEME A ÉLABORÉ ET MIS EN PLACE LE SERVICE DE « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ » (CEP).**

**IL S'AGIT D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ DONT LE BUT EST DE PARTAGER LES COMPÉTENCES D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ENTRE PLUSIEURS COMMUNES D'UN MÊME TERRITOIRE.**

### LE CEP, COMMENT ÇA MARCHE ?

Les communes de moins de 10 000 habitants disposent généralement de peu de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie. Pour bénéficier de l'intervention d'un conseiller, la commune doit au préalable adhérer à une structure locale, intercommunale ou associative dédiée (ALE, syndicat, association, Parc naturel régional...) pour une période de trois ans. En pratique, un conseiller en énergie est mis à la disposition, en partage, de plusieurs collectivités afin de mutualiser les retours d'expériences sur les sujets relatifs au patrimoine bâti, à l'éclairage public ou encore aux flottes de véhicules.

### UN COÛT VITE RENTABILISÉ

Le coût du dispositif pour une commune est de l'ordre de 1 à 2 € par habitant, mais il dégage des économies non négligeables. Car, d'année en année, les coûts évités se cumulent et permettent de réduire d'autant les budgets alloués aux consommations d'énergie. Grâce aux actions mises en place, peu coûteuses, la facture énergétique est allégée, entraînant un gain de 1 à 3 € par habitant. Rien qu'en assurant le suivi de leurs consommations, les communes peuvent réaliser en moyenne 12 à 15 % d'économies !

### DES ACTEURS EN SOUTIEN

Partenaires du dispositif, la Région et la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME ont lancé en 2012 l'appel à projets « Conseil en Énergie Partagé ». L'objectif : faciliter la mobilisation des petites collectivités franciliennes sur la prise en compte de l'enjeu énergétique. Pour la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME, ce soutien au développement du dispositif répond à sa mission d'agir pour maîtriser l'énergie. De son côté, la Région Île-de-France soutient les CEP dans le cadre de sa politique Énergie-Climat. Un soutien conforté par la délibération cadre CR 46-12 du 23 novembre 2012, afin de relever les défis de la transition énergétique dans ses dimensions écologique, sociale et économique. La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et la Région lancent régulièrement des appels à projets pour soutenir le déploiement du dispositif CEP.



**78** **CHAVENAY**  
 Denis Flamant, MAIRE DE CHAVENAY  
 1 928 HABITANTS

**DEPUIS QUAND BÉNÉFICIEZ-VOUS DES PRESTATIONS D'UN CEP ?**  
 Nous nous sommes engagés en mai 2012. Nous avons déjà travaillé avec Énergies solidaires, à Carrières-sous-Poissy, pour notre installation photovoltaïque et notre conseiller nous avait alors orientés vers le CEP.

**À QUELS BESOINS RÉPOND-IL CONCRÈTEMENT ?**  
 Au sein de la commune, nous n'avons pas d'expertise dans le domaine des économies d'énergie pour guider les décisions à prendre. Outre que les CEP sont professionnels et compétents, leur structure est indépendante et ne revend rien.

**QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE SON INTERVENTION ?**  
 Le bilan est très positif. Bâtiment par bâtiment, nous connaissons maintenant notre besoin énergétique et les économies à réaliser. Le conseil est détaillé, donne une idée assez bonne en termes de coûts, de retour d'investissement et de pourcentage d'économies potentielles.

**EN QUOI VOUS A-T-IL FAIT ÉVOLUER DANS VOTRE PRATIQUE ?**  
 Au niveau de la sensibilisation, essentiellement. Dans les médias, l'augmentation des coûts liés à l'énergie est un sujet extrêmement présent. Maintenant que nous nous sommes dotés d'outils pour diminuer nos dépenses énergétiques, nous pouvons mieux communiquer sur ce thème.

**LE + DU CEP**  
 PROPOSER DES ACTIONS À FAIBLE INVESTISSEMENT QUI APPORTENT BEAUCOUP À LA MAÎTRISE DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES.

**PATRIMOINE PUBLIC :**  
 2 écoles (primaire et maternelle des années 1950), mairie construite en 1900, salle des fêtes des années 1980, crèche de 2000, ateliers municipaux avec centrale photovoltaïque (200 m²), Ferme Brillon qui héberge la bibliothèque et l'école de musique...

**PARC AUTOMOBILE :**  
 1 voiture  
 2 camionnettes  
 2 tracteurs

**BUDGET 2013 :**  
 200 000 €

**FACTURE ÉNERGÉTIQUE :**  
 78 000 € en moyenne

**REVENTE DE LA PRODUCTION SOLAIRE :**  
 7 500 €/an

**77** **FÉRICY**  
 Daniel Aimar, MAIRE DE FÉRICY  
 610 HABITANTS

**DEPUIS QUAND BÉNÉFICIEZ-VOUS DES PRESTATIONS D'UN CEP ?**  
 Depuis début 2012. Notre commune est la première à avoir fait appel au SDESM pour cette mission de conseil en énergie partagé, le poste de CEP venant juste d'être créé. Cette démarche était inscrite dans notre programme d'action, lors de la campagne électorale pour les communales en 2008.

**À QUELS BESOINS RÉPOND-IL CONCRÈTEMENT ?**  
 Il nous accompagne dans notre démarche d'efficacité énergétique. La commune possède plusieurs bâtiments chauffés à l'électricité, notamment l'école et la salle des fêtes, une mairie chauffée au fioul et une bibliothèque au gaz. Les installations sont anciennes, vétustes et donc très énergivores. Notre équipe municipale a besoin de cohérence par rapport à ses idéaux. Notre objectif étant, à terme, le facteur 4.

**QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE SON INTERVENTION ?**  
 Nous disposons d'une vision précise de nos consommations, ainsi que d'un état des lieux des bâtiments et équipements. Ce diagnostic nous permet d'élaborer des pistes d'amélioration et de travaux à prévoir pour réduire les consommations. Il permet également de hiérarchiser les priorités et de suivre un programme annuel de travaux et de mesures.

**EN QUOI VOUS A-T-IL FAIT ÉVOLUER DANS VOTRE PRATIQUE ?**  
 Il nous fait évoluer en matière de préconisations d'économies, notamment sur les consignes et informations fournies aux utilisateurs et occupants de bâtiments pour participer aux économies. Il nous a également fait prendre conscience concrètement, bâtiment par

**PATRIMOINE PUBLIC :**  
 1 mairie  
 1 agence postale  
 1 école primaire  
 le Domaine de la Salle et son parc  
 1 salle des fêtes  
 1 bibliothèque  
 1 église  
 2 lavoirs

**BUDGET 2013 :**  
 459 438 € (fonctionnement)  
 246 460 € (investissement)

**FACTURES ÉNERGÉTIQUES (5,76 % des dépenses de fonctionnement) :**  
 23 554 € d'électricité (éclairage public et tous bâtiments confondus),  
 906 € de combustible

bâtiment, des consommations et des coûts financiers induits par celles-ci. Enfin, il a impulsé la réalisation de divers travaux et la mise en place de mesures parfois peu ou pas coûteuses, parfois plus lourdes, comme le remplacement de menuiseries ou les travaux d'isolation.

**QUELS SONT LES AXES D'AMÉLIORATION EN COURS ?**  
 La marge de progrès est grande car plusieurs bâtiments sont anciens. Pour l'école et la salle des fêtes, assez proches géographiquement, il est envisagé une petite chaufferie bois ou biomasse commune. Par ailleurs, nous procédons à une étude systématique de solutions EnR sur tous les nouveaux bâtiments à construire, comme un toit photovoltaïque sur le nouvel atelier municipal. Il est d'ailleurs prévu que ces bâtiments bénéficient d'une haute isolation.

**COMMENT CONVAINCIEZ-VOUS UNE COMMUNE D'ADHÉRER AU DISPOSITIF CEP ?**  
 La planète chauffe et les sources d'énergies fossiles sont limitées. Il est de notre devoir de maîtriser nos dépenses énergétiques et de trouver des solutions de remplacement bénéfiques pour la planète ainsi que pour nos finances. Le budget de dépense énergétique est une part importante d'un budget communal et un bilan énergétique permet de prendre conscience des points à améliorer. La politique de réduction des coûts de fonctionnement ainsi que les résultats sont palpables très rapidement. Les actions menées par notre commune au titre des économies d'énergie sont force d'exemple et de proposition pour nos populations qui peuvent, à leur tour, s'engager dans de telles démarches.

**95** **GROSLAY**  
 Joël Boutier, MAIRE DE GROSLAY  
 8 555 HABITANTS

**DEPUIS QUAND BÉNÉFICIEZ-VOUS DES PRESTATIONS D'UN CEP ?**  
 Notre engagement dans la démarche "cinquième combustible" proposée par le SIGEIF date de 2011. Mais ce n'est qu'en 2013 que nous avons pu véritablement bénéficier des prestations d'un CEP, en cohérence avec notre Agenda 21.

**À QUELS BESOINS RÉPOND-IL CONCRÈTEMENT ?**  
 Pour assurer le suivi de nos consommations d'énergie, nous devons d'abord répondre à trois questions cruciales auxquelles sont confrontées la plupart des petites collectivités. Notamment l'absence de compétences en énergie ou bâtiment suffisamment pointues en interne, le manque de temps et de moyens mobilisables à consacrer à ce type de problématiques et la dispersion des données entre les différents services.

**QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE SON INTERVENTION ?**  
 Un bilan positif sur tous les plans. Pour la première fois, nous disposons d'une vision centralisée exhaustive et chiffrée de nos dépenses d'énergie. Nous avons identifié nos points forts et hiérarchisé les priorités d'intervention en matière d'économies. Par ailleurs, ce bilan s'est fait sans devoir recruter de compétences spécifiques, ni dédier de moyen financier supplémentaire, ni même y consacrer trop de temps.

**EN QUOI VOUS A-T-IL FAIT ÉVOLUER DANS VOTRE PRATIQUE ?**  
 Nous avons pris conscience de nos carences dans la connaissance de nos consommations et leur suivi quantifié. Nous essayons désormais de nous organiser pour mieux centraliser les données, et cesser de payer nos factures sans réfléchir aux économies qu'il serait possible de réaliser.

**LE + DU CEP**  
 UNE EXPERTISE À COÛTS PARTAGÉS ENTRE PLUSIEURS COMMUNES, COMPENSÉS PAR LES ÉCONOMIES RÉALISÉES.

**PATRIMOINE PUBLIC :**  
 environ 25 bâtiments, soit 13 500 m² chauffés

**BUDGET :**  
 15 M€, dont près de 10 M€/an de charges de fonctionnement

**FACTURE ÉNERGÉTIQUE :**  
 375 000 €/an

**91** **SACLAY**  
 Jean-Jacques Debras, 1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE DE SACLAY  
 3 500 HABITANTS

**DEPUIS QUAND BÉNÉFICIEZ-VOUS DES PRESTATIONS D'UN CEP ?**  
 Depuis 2010 et la création de l'Agence Territoriale de l'Énergie du Plateau de Saclay, à laquelle Saclay a choisi d'adhérer. Dès le recrutement du CEP, sa mission s'est beaucoup focalisée sur les petites communes, dont Saclay, qui n'avaient pas la possibilité de mener des diagnostics et des études sur leur patrimoine.

**À QUELS BESOINS RÉPOND-IL CONCRÈTEMENT ?**  
 Il est vital pour nous de maîtriser nos consommations d'énergie et de réaliser un premier bilan. Le CEP a donc commencé par faire un diagnostic sur l'ensemble du patrimoine puis a comparé les consommations avec des modèles.

**QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE SON INTERVENTION ?**  
 Il a très rapidement mis en évidence des surconsommations et des abonnements mal adaptés à l'usage. Les abonnements ont été immédiatement modifiés et des études complémentaires lancées avec les services techniques de la ville pour comprendre les surconsommations.

**EN QUOI VOUS A-T-IL FAIT ÉVOLUER DANS VOTRE PRATIQUE ?**  
 Nous avons jusqu'à présent travaillé à remettre à niveau les éléments défaillants des bâtiments les plus consommateurs en termes d'énergie : programmeurs, moyens de chauffage... Dans le cadre du nouveau mandat, nous engageons un programme global d'économie d'énergie et avons inscrit au budget 2014 les premiers travaux pour améliorer l'isolation thermique de certains bâtiments.

**QUELS SONT LES AXES D'AMÉLIORATION EN COURS ?**  
 Nous allons engager les travaux sur les bâtiments les plus sensibles. L'objectif : réduire de 20 % notre consommation d'énergie pendant ce mandat. Par ailleurs, nous consultons le CEP pour chaque dossier comportant un chapitre énergie au sens large, comme la rénovation du chauffage d'une salle de danse ou la mise en place d'une citerne de récupération des eaux de pluie.

**COMMENT CONVAINCIEZ-VOUS UNE COMMUNE D'ADHÉRER AU DISPOSITIF CEP ?**  
 Un argument économique, car cet investissement est vite rentabilisé. La participation de la commune de Saclay au fonctionnement de l'ATEPS est d'environ 1 000 €/an mais les économies réalisées s'élevaient à plusieurs milliers d'euros chaque année. Un argument lié au statut de l'agence : le CEP est un expert indépendant et ses conseils sont dénués d'intérêt « commercial ». Enfin, si la municipalité se veut exemplaire vis-à-vis des habitants en termes d'efficacité énergétique, elle doit faire les meilleurs choix et s'appuyer sur un spécialiste. Ce spécialiste n'existe pas dans les petites communes, d'où l'intérêt de mutualiser cette compétence.

**PATRIMOINE PUBLIC :**  
 Le patrimoine bâti comprend une vingtaine de structures dont 2 gymnases  
 2 écoles élémentaires  
 2 écoles maternelles  
 2 cantines  
 1 centre de loisirs  
 1 mairie principale  
 1 mairie annexe  
 mais aussi des bâtiments pour les services techniques, associations...

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**  
 6,5 M€

**BUDGET D'INVESTISSEMENT :**  
 1,5 M€

**CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE 2012 :**  
 2 612 MWh, en hausse de 4,7 % par an depuis 2009 (augmentation de la population de +15 %)

**Dépense énergétique :** 267 000 €/an

**Progrès réalisés :**  
 modification des abonnements : - 3 000 €/an

**Objectifs :**  
 modification de la programmation du chauffage du gymnase du Val d'Albian : - 3 000 €/an  
 arrosage du terrain de foot par récupération des eaux de pluie : - 5 000 €/an

**Objectif global 2020 :**  
 -20 % sur la consommation énergétique

4 CONSEILLERS FONT LE BILAN...

**TIFENN ROCA-PATTI**  
 CONSEILLÈRE EN ÉNERGIE PARTAGÉE – AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) SAINT-QUENTIN EN YVELINES (78)

**TIFENN ACCOMPAGNE DEPUIS TROIS ANS SEPT COMMUNES DONT UNE SEULE COMPTE PLUS DE 5 000 HABITANTS.**

Le plus important pour moi est de créer du lien dès le départ et d'instaurer une relation de confiance avec l'équipe communale. Les résultats sont là ! Avec un maire dont la commune possède deux bâtiments publics, nous avons réalisé beaucoup de travaux qui ont nécessité un gros suivi. Contrarié

par le démarçage d'entreprises voulant faire réaliser des économies d'énergie dans l'habitat de ses administrés, ce dernier a contacté l'ALEC et demandé que nous informions la population. Nous allons du simple suivi de compte énergétique aux actions de sensibilisation. En 2014, nous proposons des visites dans les écoles et allons animer des ateliers techniques où directeurs et techniciens municipaux pourront échanger leurs bonnes pratiques.

**OLIVIER GOBAUT**  
 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM) 77

**OLIVIER INTERVIENT DEPUIS 2012 APRÈS DE 26 COMMUNES.**

À partir d'un diagnostic identique pour chaque commune, nous dressons une feuille de route dans laquelle viennent se caler ses attentes spécifiques. En général, il s'agit d'un état des lieux du patrimoine bâti et de perspectives d'amélioration. Souvent, on nous demande d'élaborer un projet particulier sur un bâtiment identifié, sur l'éclairage public...

Je développe également un accompagnement des communes sur leur parc automobile. Concrètement, sur un parc important, je vais insister sur l'optimisation de sa gestion ; sur un parc plus confidentiel, je préconise de passer à une énergie propre dès que l'occasion de le renouveler se présente. Aux côtés du SDESM, qui va installer des bornes de recharge dans tout le département, je dois sensibiliser les 26 communes à l'intérêt de passer à l'électrique...

**ANTHONIN LABBÉ**  
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) 95

**ENTRÉ EN FONCTION FIN 2012, ANTHONIN ACCOMPAGNE 7 COMMUNES DE 500 À 9 000 HABITANTS.**

À mon arrivée, j'ai dû déployer des trésors de persuasion pour sensibiliser les équipes communales aux questions d'énergie. Et la présentation des premières courbes de consommation constitue un élément déclencheur ! Lorsqu'une commune a le réflexe de nous appeler,

c'est une récompense. Une particularité de mon intervention est de travailler sur la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Une commune qui réalise des travaux valorisables CEE est gagnante puisque, selon l'ampleur du projet, 5 à 30 % du budget peut être compensé. Sans oublier les économies d'énergie qui s'ensuivent ! J'assure une expertise auprès de la commune pour obtenir la valorisation un élément déclencheur ! Lorsqu'une commune a le réflexe de nous appeler,

**NICOLAS CHANTELARD**  
 AGENCE TERRITORIALE DE L'ÉNERGIE DU PLATEAU DE SACLAY (ATEPS) 91

**CEP DEPUIS 2011 AU SEIN DE L'ATEPS, NICOLAS EST EN CHARGÉ DE 13 COMMUNES, DONT 7 DE MOINS DE 10 000 HABITANTS.**

Pour moi, la communication est essentielle avec et au sein du triptyque élu/service technique/service financier. Le fait d'avoir suivi la formation de l'ADEME « Communiquer avec les élus » m'a donné des clés pour capter leur attention et relancer leur intérêt. D'où l'idée d'animer des ateliers de sensibilisation.

Le but ? Créer un réseau d'élus et de services techniques pour ensuite échanger sur les bonnes pratiques. Après l'exposé d'un professionnel, un débat s'installe autour de la thématique du jour : éclairage public, efficacité énergétique des bâtiments, aides financières liées au CEE, tarifs réglementés de l'énergie... Leur impact est palpable : certaines communes pratiquent l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, d'autres ont contacté des professionnels venus exposer sur des thèmes précis.